



Décisions municipales d'intérêt public 2022

Date	Décision
10.01.2022	<u>CGN – Avantage actionnaires 2022</u> La Municipalité a décidé d'offrir 10 cartes avantage 2022 (surclassement en 1 ^{ère} classe) aux habitants dont la photo aura été retenue pour le nouveau site internet.
10.01.2022	<u>Demande d'abattage – Parcelle RF 120 – Andrea ARN</u> La Municipalité a autorisé l'abattage de cinq arbres (un frêne, un cerisier, un marronnier et deux pins). Plantation compensatoire : 5 arbres à définir.
10.01.2022	<u>Demande d'abattage – Parcelle RF 434 – Michelle SCHICKER</u> La Municipalité a autorisé l'abattage d'une haie de thuyas. Plantation compensatoire : une haie d'essences locales.
17.01.2022	<u>Parcelle RF 1580 – Propriété de la Commune de Buchillon sur le territoire d'Etoy</u> La Municipalité a adjugé l'abattage d'un frêne sec, situé en bordure du trottoir de la route des Deux Communes, au Groupement forestier de Ballens-Mollens pour un montant de maximum CHF 700.-
17.01.2022	<u>Parcelle RF 257 – Eclairage public</u> La Municipalité a décidé de commander à Villanchet SA, 6 pièces métalliques servant à poser les lanternes pour un montant de CHF 1'809.35.
24.01.2022	<u>Rue Roger de Lessert 4 – Travaux de rénovation</u> La Municipalité a décidé de procéder à divers travaux de rafraîchissement dans ce logement. Les devis suivants ont été adjugés : <ul style="list-style-type: none"> - Morand Electroménager SA (échange frigo) : CHF 1'117.50 - Ackermann & Fils SA (remplacement WC) : CHF 1'335.50 - André Bussy (remplacement fenêtre SdB et verre isolant porte d'entrée) : CHF 1'864.30 - Alexandre Gachet (travaux de peinture) : CHF 347.87
24.01.2022	<u>Révision du Règlement communal sur la gestion des déchets</u> Le Règlement sur la gestion des déchets ayant été approuvé par la DGE (Direction Générale de l'Environnement), la Municipalité a décidé de fixer la date d'entrée en vigueur au 01.03.2022. Le règlement peut être consulté au pilier public.
24.01.2022	<u>Révision du PACom (Plan d'Affectation Communal)</u> La Municipalité prend acte que la DGTL a rendu son examen préalable. Celui-ci implique certaines adaptations/corrections.
31.01.2022	<u>Demande d'abattage – Parcelle RF 323 – Jonathan PELLET</u> La Municipalité a autorisé l'abattage d'un sapin dangereux. Plantation compensatoire : un magnolia.



Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
31.01.2022	<p><u>Abris PC – Prévention incendie</u> La Municipalité a décidé de mandater Jean Larivé, spécialiste en protection incendie, pour la réalisation d'une pré-étude pour la mise en conformité des abris PC pour un montant de CHF 1'420.- HT.</p>
31.01.2022	<p><u>Voirie – Véhicule utilitaire</u> La Municipalité a décidé de procéder à un appel d'offres auprès de Wacker Neuson SA, Bernard Frei & Cie SA, Grunderco SA, Rohrer & Marti AG et Kramer en vue d'acquérir une chargeuse sur roues pour le service de voirie.</p>
31.01.2022	<p><u>Signalétique dans le parking souterrain</u> La Municipalité a décidé de mandater Alain Canonica Sàrl pour des travaux de peinture afin de signaler les sorties piétonnes du parking souterrain pour un montant de CHF 3'327.- TTC.</p>
31.01.2022	<p><u>Rue des Petits-Champs – Trottoir</u> La Municipalité a décidé de procéder à un appel d'offres auprès de Plastiline SA, Signal SA et Traceroute SA pour le marquage d'une bande longitudinale pour piétons le long de la Rue des Petits-Champs.</p>
07.02.2022	<p><u>Parcelle RF 406 – Propriété de André SALATHE – Construction d'une villa à un logement et construction d'une piscine avec pompe à chaleur</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis d'habiter n° 2016/15 et le permis d'utiliser n° 2020/05.</p>
14.02.2022	<p><u>Mobilité douce – Projet Pick-e-Bike</u> La Municipalité a décidé de préaviser favorablement un projet de vélos en libre-service à la gare d'Etoy. Elle propose cependant de solliciter financièrement les entreprises de Littoral Parc avant de décider de la répartition des frais engendrés par l'installation de ce service.</p>
14.02.2022	<p><u>Préavis 1/2022 relatif au dragage du Port des Pêcheurs – Demande de crédit de CHF 30'000.-</u> La Municipalité a approuvé le préavis susmentionné et a décidé de le déposer pour le Conseil du 15 mars prochain.</p>
14.02.2022	<p><u>Préavis 2/2022 relatif au réaménagement de la place de la salle de gymnastique – Demande de crédit de CHF 63'000.-</u> La Municipalité a approuvé le préavis susmentionné et a décidé de le déposer pour le Conseil du 15 mars prochain.</p>
14.02.2022	<p><u>Parcelle RF 531 – Dragisa et Suzana JOZIC – Droit de préemption</u> La Municipalité a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur la vente de cette parcelle.</p>
14.02.2022	<p><u>Parcelle RF 53 – Craig et Monica MCDONNEL – Construction d'une piscine extérieure et d'une pergola ajourée, pose de panneaux photovoltaïques sur la dépendance existante - Permis de construire N° 2019.01 (N° Camac 183395)</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis d'utiliser n° 2019/01.</p>



Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
14.02.2022	<p><u>Parcelle RF 64 – Jean-Richard et Claire BORY – Annonce d'installation solaire ne nécessitant pas d'autorisation de construire (29.5 m² de panneaux photovoltaïques)</u> La Municipalité a décidé d'approuver cette installation.</p>
14.02.2022	<p><u>Cimetière – Divers travaux</u> La Municipalité a adjugé les travaux suivants à Cédric Gilliéron :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transformation des parties graviers en herbe : CHF 2'41.- TTC - Entretien des allées en gravier par désherbage manuel : CHF 3'180.- TTC pour l'année 2022.
14.02.2022	<p><u>Place du Village – Réaménagement</u> La Municipalité a adjugé l'élimination ou le déplacement de 6 arbres (dont 3 acacias) à Patrick Lüthi pour CHF 1'309.90 TTC.</p>
21.02.2022	<p><u>Route des Deux Communes n° 16 à 24 – Protection anti-oiseaux</u> La Municipalité a adjugé l'installation de protections sur les chevrons afin d'empêcher la nidification des volatiles à Anticimex pour CHF 3'769.50 TTC.</p>
21.02.2022	<p><u>Salle de gymnastique – Exutoire de fumée</u> La Municipalité a décidé d'accepter l'offre de BDI system SA pour effectuer un test de l'exutoire de fumée et éventuellement changer un moteur pour un montant de CHF 1'018.- HT.</p>
21.02.2022	<p><u>Parcelle RF 9 – Martine et François STEININGER – Installation photovoltaïque</u> La Municipalité a validé l'installation de 21.6 m² de panneaux photovoltaïques rapportés sur toiture.</p>
21.02.2022	<p><u>Rue des Petits-Champs – Trottoir</u> La Municipalité a adjugé le marquage d'une bande longitudinale pour piétons le long de la rue des Petits-Champs à l'entreprise Signal pour le montant de CHF 1'730.15 TTC, sur lequel un rabais de 7% sera accordé.</p>
21.02.2022	<p><u>Drapeaux</u> La Municipalité a accepté l'offre de Heimgartner pour la fourniture de trois mâts avec trois drapeaux (CH, VD, Buchillon) pour le nouveau hangar ainsi que trois drapeaux qui doivent être changés sur le parking de la Chapelle, le tout pour un montant de CHF 4'456.15 TTC.</p>
21.02.2022	<p><u>Place du Chauchy – Places de parc pour le commerce L'Ether</u> Afin d'éviter le stationnement sauvage, la Municipalité a décidé de libérer les places de parc devant l'Ether en déplaçant les trois bacs à fleurs devant l'immeuble sis à la rue Roger de Lessert 2.</p>
21.02.2022	<p><u>Parcelle RF 60 – Jean-François et Brigitte SCHWARZ</u> Plusieurs citoyens s'étant plaints du gravier qui jonche le trottoir situé vers la parcelle RF 60, la Municipalité a décidé de rendre les propriétaires attentifs à cette problématique.</p>



Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
21.02.2022	<p><u>SEFA – Fibre optique</u> La Municipalité a décidé d'accepter les offres de la SEFA d'installer gratuitement la fibre optique pour les bâtiments sis à la route des Deux Communes 2 – 4 – 6 – 8 - 10 – 18 – 20 – 24.</p>
28.02.2022	<p><u>Rue Roger de Lessert 4 – Travaux</u> La Municipalité a adjugé les travaux de remplacement du disjoncteur à Cuany Electricité pour le montant de CHF 811.- TTC.</p>
07.03.2022	<p><u>Procédure de naturalisation ordinaire</u> La Municipalité a motivé et notifié le refus d'octroi de bourgeoisie à Mme Linnea Estelle Hedlund</p>
07.03.2022	<p><u>Mobilité douce – Projet Pick-e-Bike</u> La Municipalité a décidé d'adhérer au projet Pick-e-Bike de la SEFA pour la période d'essai qui court d'avril 2022 à mars 2023 et de confirmer sa participation financière à hauteur de CHF 7'206.-, comprenant le coût d'entrée de CHF 1'000.- en qualité de nouveau partenaire.</p>
07.03.2022	<p><u>Place du Village – Infiltrations d'eau dans le parking souterrain</u> La Municipalité a décidé d'adjuger les travaux pour sonder la dalle du parking à Rovero SA pour un montant de CHF 1'489.60 TTC.</p>
07.03.2022	<p><u>Etoy-Sud et Place du Village – Garantie</u> La Municipalité a mandaté l'entreprise Tecbat pour le suivi des problèmes de garantie à Etoy-Sud et la Place du Village pour CHF 3'500.25 TTC.</p>
07.03.2022	<p><u>Parcelle RF1580 – Etoy-Sud – Proposition d'achat</u> La Municipalité a décidé de refuser de vendre une villa sise sur la parcelle RF1580 d'Etoy-Sud, ceci afin de conserver son patrimoine.</p>
07.03.2022	<p><u>La Môlaz - Banc de pique-nique</u> La Municipalité a décidé d'accepter une table de pique-nique généreusement offerte par Mme Julia Engesser-Sudlow, qui sera installée vers la capite de vigne située au bas du chemin de la Môlaz.</p>
07.03.2022	<p><u>Place du Pressoir – Cyprès</u> Faisant suite à la proposition de M. Gheyselincx, la Municipalité a décidé de confirmer qu'elle n'envisage pas d'abattre les deux cyprès de la place du Pressoir, ces derniers étant tout à fait sains.</p>
07.03.2022	<p><u>Déchetterie verte – Macaron</u> La Municipalité a décidé d'adjuger la fourniture des futurs macarons d'accès à la déchetterie verte à Gestprint pour le montant de CHF 400.- HT.</p>
07.03.2022	<p><u>Crise ukrainienne – Utilisation des abris PC</u> En réponse à M. Shai Sorek, la Municipalité informe que la gestion des abris en temps de crise est du ressort de la Confédération et des cantons.</p>



Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
07.03.2022	<p><u>Chapelle – Rue Roger de Lessert – Contrôle OIBT</u> La Municipalité a décidé d'adjuger les travaux relatifs à la mise en conformité des installations électriques de la chapelle à l'entreprise Roulin Electricité pour le montant de CHF 2'513.45 TTC.</p>
07.03.2022	<p><u>Station de relevage la Môlaz – contrôle OIBT</u> La Municipalité a décidé d'adjuger les travaux mineurs de mise en conformité des installations électriques de la station de pompage de la Môlaz à l'entreprise Roulin Electricité.</p>
14.03.2022	<p><u>Fourniture de documents numériques</u> La Municipalité a décidé d'informer M. Kyril Gossweiler que le travail nécessaire au traitement de sa demande de documents numériques fera l'objet de facturation d'un émoulement estimé entre CHF 2'200.- et CHF 2'800.-, ceci en référence à l'article 11 Linfo et aux articles 16 et 17 RLInfo.</p>
14.03.2022	<p><u>Route des Deux Communes – Abattage d'un frêne</u> La Municipalité a décidé d'adjuger les travaux de fraisage du frêne récemment abattu à la route des Deux Communes à l'entreprise Rittener & Fils SA pour le montant de CHF 753.90 TTC.</p>
14.03.2022	<p><u>Canapé forestier</u> La Municipalité a décidé de rappeler aux personnes intéressées par le maintien du canapé forestier, qu'elle ne souhaite pas prendre à sa charge la gestion du canapé forestier. De plus, elle n'envisage pas d'ajouter la fonctionnalité de réservation par le biais du site internet de la commune. Quant aux adresses mail « @buchillon.ch », elles sont réservées aux municipaux et aux fonctions qui y sont rattachées.</p>
14.03.2022	<p><u>Crise ukrainienne – Mise à disposition d'un logement</u> Comme communiqué lors du Conseil communal, la Municipalité a décidé d'appuyer les initiatives citoyennes d'accueil des réfugiés ukrainiens, mais uniquement dans le cadre d'une prise en charge par des professionnels d'organisations reconnues ou par des familles s'engageant sur la durée. Cependant, elle a plus de retenue pour mettre simplement un logement à disposition sans garanties sociales, juridiques et financières.</p>
14.03.2022	<p><u>Hangar communal – Equipements divers</u> La Municipalité a décidé d'acquérir le matériel suivant pour équiper le nouveau hangar communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Armoires et établi : CHF 7'658.50 - Etagères META : CHF 6'445.- - Bac de rétention : CHF 525.- - Enrouleur à air comprimé : CHF 429.- - Enrouleur automatique : CHF 1'640.-



Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
14.03.2022	<p><u>Parcelle RF 257 – Luigi et Marco PERCUOCO – Etablissement d'une zone réservée</u> La Municipalité a décidé d'adjuger le mandat pour l'établissement d'une zone réservée à Aba Partenaires pour le montant de CHF 9'650.- TTC.</p>
14.03.2022	<p><u>Parcelle RF 33 – Martine HIRT</u> Mme Hirt n'ayant pas donné suite aux divers courriers la sommant de supprimer les palissades installées sans autorisation entre la parcelle RF 33 et RF 34, la Municipalité a décidé de la dénoncer auprès du Ministère public.</p>
14.03.2022	<p><u>DP 18 – Route des Bruyères – Accès au hangar communal</u> La Municipalité a pris acte de la décision du voyer de refuser la création d'un passage piétons permettant d'accéder au hangar communal.</p>
14.03.2022	<p><u>Remplacement des bacs à fleurs</u> La Municipalité a accepté l'offre de Signal pour la fourniture de 20 bandes de balisage qui seront apposées sur les nouveaux bacs à fleurs pour le montant de CHF 1'093.80 TTC.</p>
14.03.2022	<p><u>CIPEL – Protection des eaux du Léman</u> La Municipalité a décidé de commander, sans frais, deux panneaux « La nicotine dans un mégot peut contaminer jusqu'à 1000 litres d'eau » qui seront installés sur les plages.</p>
14.03.2022	<p><u>Etablissement l'Accent – Ouverture dominicale</u> La Municipalité a décidé d'accepter la demande d'ouverture du restaurant l'Accent le dimanche 10 avril de 11h à 16h sachant que l'accueil des clients devra se faire uniquement à l'intérieur.</p>
14.03.2022	<p><u>Abris PC – Contrôle OIBT</u> La Municipalité a mandaté l'entreprise Electrohms pour la réalisation des travaux de mise en conformité des installations électriques pour un montant de CHF 2'325.15 TTC.</p>
14.03.2022	<p><u>Parcelles RF 49 et 349 – Commune de Buchillon - Stratégie énergétique</u> La Municipalité a décidé d'adjuger l'établissement d'un concept énergétique à l'entreprise Duvoisin-Groux pour un montant de CHF 21'0405.40 TTC.</p>
21.03.2022	<p><u>Route des Deux Communes 22 – Baisse de loyer</u> La Municipalité a décidé de refuser une demande de baisse de loyer à Mme Sörme du fait que le loyer est comparable aux logements situés dans la région.</p>
21.03.2022	<p><u>Mini-Pitch</u> En raison des nombreuses déficiences constatées au Mini-Pitch ainsi que sur le terrain de basket et la place de jeux de l'école, la Municipalité a décidé de privilégier une rénovation de l'ensemble de ces installations. Un préavis sera déposé lors d'un prochain Conseil communal.</p>



Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
21.03.2022	<p><u>Place du Chauchy – Places de parc pour le commerce l'Ether</u> La Municipalité a décidé d'adjuger le marquage des places de stationnement devant l'Ether à Plastiline SA pour le montant de CHF 1'250.- TTC et confier l'installation de stop-roues en béton à MGC.</p>
21.03.2022	<p><u>Gymnase de Nyon – Journée sportive</u> La Municipalité a décidé d'octroyer un don de CHF 300.- ceci en relation avec les six élèves buchillonnais qui participent à cet événement.</p>
21.03.2022	<p><u>Pétition citoyenne pour l'acquisition et l'installation d'un défibrillateur automatique externe</u> La Municipalité présentera un rapport sur ce postulat lors de la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu en juin.</p>
28.03.2022	<p><u>Mobilité douce – Subvention communale</u> La Municipalité a décidé de créer une page internet dédiée à la mobilité douce sur laquelle figurera, entre autres, les conditions d'attribution de la subvention communale.</p>
28.03.2022	<p><u>Parcelle RF 208 – Propriété de Jean-Marc DUCROT</u> La Municipalité a décidé d'acquérir la parcelle forestière de M. Ducrot pour le montant de CHF 666.-, soit CHF 2.-/m2.</p>
28.03.2022	<p><u>Rue Roger de Lessert 4 – Divers travaux</u> La Municipalité a adjugé les travaux relatifs au changement du carrelage de la salle de bain à l'entreprise J. Novo pour CHF 1'130.85 TTC.</p>
28.03.2022	<p><u>Rue Roger de Lessert 10 – Infiltrations</u> La Municipalité a adjugé les travaux de réfection de l'étanchéité du massif de la cheminée à Philippe Gourdet SA pour le montant de CHF 707.05 TTC.</p>
28.03.2022	<p><u>PACom – Parcelles RF 49 et RF 345 – Zone d'utilité publique</u> La Municipalité a décidé de confier le mandat concernant l'analyse juridique pour la création d'une zone d'utilité publique sur les parcelles RF 49 et RF 345 à Me Laurent Pfeiffer. Le devis est estimé à CHF 7'500.-.</p>
28.03.2022	<p><u>Procédure de légalisation du port des Pêcheurs et dragage</u> La Municipalité a adjugé les travaux relatifs au dragage du Port des Pêcheurs à l'entreprise Rampini & Cie SA pour un montant de CHF 28'002.- TTC.</p>
28.03.2022	<p><u>Crise ukrainienne – Accueil des réfugiés</u> Dans le cadre de l'accueil d'une famille ukrainienne par ABARCA à la Place du Village 6, la Municipalité a décidé de prendre à sa charge les 15 premiers jours du mois d'avril, l'EVAM étant preneur du bail depuis le 16 avril 2022.</p>
04.04.2022	<p><u>Conditions d'engagement du personnel communal</u> Faisant suite à la demande de M. Carl Kyril Gossweiler, la Municipalité a décidé de ne pas lui fournir les cahiers de charges du personnel communal, ceci en vertu de l'article 16, al. 1 & 2 Linfo.</p>



Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
04.04.2022	<p><u>Giron des musiques de la Côte-Est – Etoy</u> La Municipalité a décidé de mettre à disposition de la Fanfare d'Etoy la totalité des tables de cantine pour cette manifestation qui aura lieu les 4 et 5 juin 2022.</p>
04.04.2022	<p><u>SEFA – Actionnariat</u> La Municipalité a décidé de décliner l'offre de la SEFA de devenir actionnaire de la société, à l'instar de ce qui avait été protocolé il y a quelques années.</p>
04.04.2022	<p><u>Parcelle RF 49 - Local de voirie – Demande de location</u> En réponse à sa demande, la Municipalité a décidé d'informer M. Mathieu Horié que l'affectation actuelle de la parcelle ne permet pas d'activités autres que celles dédiées à l'utilité publique et qu'il n'est pas conséquent pas possible d'envisager une activité commerciale sur ce site.</p>
04.04.2022	<p><u>Parcelles RF 185 – Propriété de Swisscom Immobilien AG – Modification d'une station de communication mobile</u> La Municipalité a décidé de procéder à la levée de l'opposition qui avait été déposée lors de la mise à l'enquête publique.</p>
04.04.2022	<p><u>Marquage des grilles d'évacuation</u> La Municipalité a décidé d'équiper certaines grilles d'évacuation avec de petites plaquettes mentionnant « Ici commence le lac ». L'offre de Giroscopie est acceptée pour CHF 1'156.- TTC (30 clous).</p>
04.04.2022	<p><u>Port des Pêcheurs – Bouées</u> La Municipalité a accepté l'offre d'Intrasub pour le changement de toutes les bouées par des bouées moussées qui sont plus résistantes, ceci pour un montant estimatif de CHF 4'690.- TTC.</p>
04.04.2022	<p><u>Etablissement l'Accent – Ouverture dominicale</u> La Municipalité a décidé d'accepter la demande d'ouverture du restaurant l'Accent le dimanche 15 mai de 11h à 16h sachant que l'accueil des clients devra se faire uniquement à l'intérieur.</p>
11.04.2022	<p><u>Accueil des nouveaux habitants et citoyens</u> La Municipalité a retenu la date du 7 juin pour accueillir les habitants arrivés à Buchillon en 2021 ainsi que les jeunes ayant fêté leurs 18 ans en 2021.</p>
11.04.2022	<p><u>Comptes 2021</u> La Municipalité a validé le préavis n° 3/2022 sur les comptes 2021. Il sera présenté au Conseil communal le 14 juin prochain.</p>
11.04.2022	<p><u>Edicule public – Rénovation des seuils</u> La Municipalité a adjugé la rénovation des seuils des WC publics à MGC SA pour le montant de CHF 1'621.70 TTC.</p>
11.04.2022	<p><u>Parking souterrain Luna – Caisse automatique</u> La Municipalité a adjugé le remplacement du happer des pièces de CHF 2.- à l'entreprise PMS SA pour un montant de CHF 1'195.47 TTC.</p>



Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
11.04.2022	<p><u>Remplacement d'une remorque</u> La Municipalité a décidé d'acquérir une remorque à un essieu auprès de Hornbach pour le montant de CHF 999.- TTC.</p>
11.04.2022	<p><u>Crise ukrainienne – Accueil des réfugiés</u> La Municipalité a demandé à la gérance Crot de préciser dans le bail, que les premiers bénéficiaires de l'appartement sis Place du Village 6, doivent impérativement être ukrainiens. En revanche, à l'avenir, l'EVAM pourrait loger une famille indépendamment de son origine.</p>
11.04.2022	<p><u>Plan canicule 2022</u> La Municipalité a décidé de désigner M. Alain Egger, service technique, comme répondant pour la commune pendant la durée de la veille sanitaire, du 1er juin au 31 juillet, et de déléguer le CMS pour les visites des personnes vulnérables.</p>
25.04.2022	<p><u>Motion Carl Kyril Gossweiler – Indemnités des autorités</u> Le Conseil communal ayant accepté la recevabilité et la prise en considération de la motion de Carl Kyril Gossweiler « Pour des indemnités (re)actualisées et justes des autorités communales », la Municipalité a approuvé le préavis n° 4/2022 y relatif.</p>
25.04.2022	<p><u>Société Gymfit 60</u> Les comptes 2021 ayant été fournis, la Municipalité a décidé de verser à la société Gymfit 60 une subvention de CHF 1'000.- pour l'année 2022.</p>
25.04.2022	<p><u>Parcelle RF 41 – Propriété de Matthew HEAP et Ruxandra MATHIA – Adjonction d'un sous-sol – Enquête complémentaire</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2022/05 (CAMAC 210040).</p>

Buchillon, le 4 mai 2022